

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.185.B

**Pôle d'échange
multimodal (PEM) :
modification du plan
de financement,
avenant à la
convention FEDER**

LE TROIS DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à L'Alpha - Médiathèque de GrandAngoulême - 1 rue Coulomb 16000 ANGOULÊME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, André BONICHON

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE 2015**DELIBERATION
N° 2015.12.185.B**ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATIONRapporteur : **Monsieur CONTAMINE****POLE D'ECHANGE MULTIMODAL (PEM) : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT,
AVENANT A LA CONVENTION FEDER**

Par délibération n° 88B du 4 septembre 2014, GrandAngoulême validait un plan de financement prévisionnel du Pôle d'Echanges Multimodal – Parvis Est, avec une participation européenne (FEDER) à hauteur de 2 505 893 €, soit 47%. Cette aide a été formalisée par la signature d'une convention en date du 6 mars 2015.

A ce stade, au regard des économies réalisées suite aux résultats d'appels d'offres et de l'avancée du chantier dans les conditions prévues, il est établi que le coût final d'opération sera inférieur aux estimations initiales et ce dans d'importantes proportions (- 1 M€).

Aussi, afin d'optimiser le financement européen octroyé au projet et en accord avec les services de l'Etat, il est proposé d'ajuster le plan de financement au plus près de la réalisation et de majorer le taux d'intervention du FEDER.

En conséquence, le plan de financement de l'opération serait désormais le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	
Frais Etudes MOA	286 558,28 €	Etat	378 347,09 €	8,88%
Frais Etudes MOE	112 625,00 €	Région	378 347,09 €	8,88%
Travaux	3 863 372,36 €	CG16	427 298,26 €	10,02%
<i>Dont Travaux Parvis</i>	<i>3 139 672,36 €</i>	FEDER	2 226 052,07 €	52,22%
<i>Dont Travaux voie bus-cars</i>	<i>723 700,00 €</i>	GrandAngoulême	852 511,13 €	20,00%
TOTAL	4 262 555,64 €	TOTAL	4 262 555,64 €	100,00%

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus, intégrant une modification du taux de la subvention FEDER,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une reprogrammation du dossier sur cette base et à signer l'avenant à la convention FEDER correspondant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

11 décembre 2015

Affiché le :

11 décembre 2015